

# LES DISPOSITIFS DE MÉDIATION EN SANTÉ « GRAND PUBLIC »

Réservés aux habitants de la commune concernée

**Promotion Santé ARA** Lyon 3ème, Lyon 8ème, Meyzieu, Saint-Fons et Feyzin  
mediation-sante@promotion-sante-ara.org

**ALS** Lyon 5ème, Lyon 7ème et Lyon 9ème  
audrey.borne@sidaweb.com et warsama.mousse-abdi@sidaweb.com

**CCAS de Villeurbanne** Villeurbanne  
ccas.mediation.sante.activitephysique@mairie-villeurbanne.fr

**CCAS de Vaulx-en-Velin** Vaulx-en-Velin  
mediation-sante@mairie-vaulxenvelin.fr

**Ville de Vénissieux** Vénissieux  
mediationsante@ville-venissieux.fr

**CCAS de Givors** Givors  
jennifer.poulenard@ville-givors.fr

**Ville de Rillieux-la-Pape** Rillieux-la-Pape  
salima.dardouri@rillieulapape.fr

**CCAS de Saint-Priest** Saint-Priest  
mediateur.sante@ccas-saint-priest.org

## CES STRUCTURES RÉSERVENT LEUR SERVICE À LEURS PUBLICS

DATISENI  
Médecins du Monde  
Convergence  
Pôle de santé solidaire Francheville  
CPTS de Bron

ALIS  
Centre de santé « Le Jardin » Bron  
Service de Santé Etudiante Université Lyon 2  
Centre de santé « Santé Commune » Vaulx-en-Velin

Pour toutes questions relatives au Réseau 69, contactez :

Ilies HAMOU  
Coordinateur du Réseau 69  
Promotion Santé ARA, Délégation Rhône  
7 place du Griffon 69001 LYON

ilies.hamou@promotion-sante-ara.org

Le dispositif médiation santé est financé principalement par l'ARS ARA  
cofinancement avec les villes accueillant/proposant le dispositif et la  
Métropole de Lyon.



# Le Réseau 69 de la médiation en santé



# LA MÉDIATION EN SANTÉ ET SES MISSIONS

« La médiation en santé désigne la fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter : d'une part, l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, auprès des publics les plus vulnérables ; d'autre part, la sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé. »

Référentiel HAS, octobre 2017



La médiation en santé œuvre à l'autonomisation des personnes dans leur parcours de santé.

Elle se décline en 3 axes :

## ● Améliorer l'accès aux droits de santé et aux soins :

Aide à la composition des dossiers relatifs à l'Assurance Maladie (PUMA, CSS, AME, aides financières santé), recherche d'une mutuelle, d'aides financières santé, parcours de soins (médecin traitant, spécialiste, examens de prévention santé CPAM...).

## ● Organiser des actions collectives de prévention et de promotion de la santé :

Petits déjeuners santé, balades santé, sensibilisations, dépistages...

## ● Développer le partenariat :

Mettre en lien les acteurs des secteurs sanitaire et social et participer à la dynamique partenariale des territoires.

## À QUI S'ADRESSE LA MÉDIATION EN SANTÉ ?

En priorité aux habitants issus **Quartiers Politique de la Ville de la Métropole**, qui sont les plus éloignés du système de santé et du droit commun, en situation administrative régulière ou irrégulière.

Si une personne a un **suivi social**, la médiation en santé peut l'accompagner, en partenariat avec le travailleur social, uniquement en cas de situation complexe.

## UN RÉSEAU ENGAGÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Réseau 69 de la médiation en santé, animé par **la délégation Rhône de Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes et financé par l'ARS ARA ainsi que par la Métropole de Lyon**, regroupe des médiatrices et médiateurs en santé issus de structures porteuses variées (associations, collectivités, centres de santé...).

Il a pour objectif de **promouvoir** la médiation en santé sur la Métropole de Lyon et le Rhône, de **soutenir** et **renforcer** les compétences des professionnels, de **proposer** des espaces d'échanges de pratiques et d'harmoniser les méthodes d'intervention.

Le Réseau 69 travaille en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et médico-sociaux du territoire.

## CE QUE NE FAIT PAS LA MÉDIATION EN SANTÉ

- Les dossiers MDPH, RQTH, APA...
- Les consultations médicales
- Les procédures judiciaires en cas de litige
- Les dossiers d'invalidité, d'accident de travail